



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 113348

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes que lui ont manifestées des parents d'enfants dyslexiques à la suite de la réduction des crédits de vacation des médecins de l'éducation nationale. Ils craignent en effet que le suivi ne puisse plus être accompli et que le dépistage de nouveaux enfants dyslexiques ne puisse être réalisé. Or ce dépistage ne peut être assuré que par des médecins, seuls compétents pour analyser les difficultés de chaque enfant et les mesures correctrices à mettre en oeuvre. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il envisage afin d'éviter que des enfants non suivis ne souffrent plus tard de retards scolaires ou de handicaps.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113348

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13130